

Comité de suivi ALCOTRA

Mardi 9 avril 2024

Aymavilles (Vallée d'Aoste)

Présidence : Région Autonome Vallée d'Aoste

Récapitulatif des décisions prises

Approuvé en date du 22 avril 2024

Programme Interreg France Italia VI A - ALCOTRA 2021-2027

Concernant la validation des stratégies des PITER+ - Phase 1 et la validation de l'appel à projets simples des PITER+ - Phase 2, le Comité de suivi (CS) approuve :

- Pour les PITER+ - Phase 1 :
- La liste des stratégies territoriales intégrées (PITER+) suivante :

OS	N° Synergie	Titre / Titolo	Coordinateur / Coordinatore
5.ii	20613	Terres Monviso	Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras
5.ii	20715	ALPIMED+	Métropole Nice Côte d'Azur
5.ii	20723	HV2030	Conferenza delle Alte Valli C.H.A.V.
5.ii	20728	PAYSAGE+	Provincia di Imperia
5.ii	20737	PARCOURS+	Département de la Haute-Savoie
5.ii	20740	GRAIES ClimaLab	Città Metropolitana di Torino

- les recommandations associées à chaque stratégie formulées par le Comité de suivi et la transmission des réponses dans un **délais d'un mois** à partir de la date de validation du relevé de décisions ;
- pour la stratégie PAYSAGE+ - suite à l'annonce, en séance, du retrait du partenaire Département des Alpes Maritimes de sa participation aux projets simples et la réduction de son budget pour le projet PCC – une modification du projet PCC 20920 au cours de la phase d'instruction, sur présentation :
 - d'une demande de modification formelle de la part du coordinateur chef de file du projet PCC ;
 - d'un plan de travail et d'un budget modifiés suite à la redistribution des activités entre les partenaires.

Ces documents devront être adressés à l'Autorité de gestion dans un délai **d'un mois** à partir de la date de validation du relevé de décisions du CS. Un délai

France – Italia ALCOTRA

est également accordé concernant la transmission des actes définitifs d'engagement des partenaires qui devront être transmis avant la signature de la convention d'attribution FEDER.

○ Pour les PITER+ - Phase 2 :

- l'appel à projets simples des PITER+ - Phase 2- et son contenu pour dépôt et instruction « *au fil de l'eau* » avec dates butoirs. L'appel à projets sera publié le 23 avril et l'instruction des administrations partenaires pourra démarrer dès la phase de recevabilité et l'analyse du caractère transfrontalier validé par le Secrétariat conjoint.

Concernant les microprojets et l'appel à projets simples 2024, le Comité de suivi approuve :

- le calendrier et modalités d'instruction pour les microprojets ;
- l'appel à projets simples 2024, son contenu, son montant et son calendrier et l'ouverture d'une discussion lors du Comité de suivi d'automne sur les modalités de sur programmation des OS en tension, notamment de l'OS 4.6.

(NB : la plateforme Synergie CTE étant indisponible du 4 au 11 novembre 2024, la date de clôture de l'appel à projets est décalée au 28/11/2024.)

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, les documents techniques préparatoires des appels à projets seront considérés comme validés et l'AG les publiera sur le site internet du Programme selon le calendrier retenu.

Concernant l'enveloppe budgétaire de l'assistance technique, le Comité de suivi approuve :

- la maquette financière et l'attribution du budget d'assistance technique entre Autorité de gestion et administrations partenaires selon la répartition suivante :
 - 69% → gestion et contrôles du Programme par l'Autorité de gestion soit 8 178 160 € ;
 - 31% → actions des administrations partenaires, soit 3 750 000 € ;
- la possibilité d'un réexamen de la répartition de la dotation financière entre les administrations partenaires italiennes au niveau NUTS 2 et NUTS 3 à l'occasion du prochain Comité de suivi d'automne.

Concernant le Post-2027, le Comité de suivi approuve :

- de donner mandat à l'Autorité de gestion du Programme avec l'appui du CTI relatif à la mise en œuvre du plan d'actions concernant le Post-2027.

PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA V A - ALCOTRA 2014-2020

Concernant l'état d'avancement du Programme et de sa clôture, le Comité de suivi approuve :

- le calendrier et les modalités de clôture présentés par l'Autorité de gestion ;
- l'affectation des reliquats FEDER aux opérations sélectionnées lors du 4^e appel à projets, permettant de porter le taux de cofinancement FEDER à 85%, y compris pour les projets 8428 EDUmob 2 et 8443 Recovalx.

PROCHAINES ÉTAPES**2021-2027**

- Lancement de l'appel à projets des PITER+ – Phase 2 : 23 avril 2024 ;
- Lancement de l'appel à projets simples : 30 avril 2024 ;
- Consultation écrite du Comité de suivi pour la sélection des PCC : fin juin/début juillet 2024 ;
- Prochaine présidence assurée par la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** à partir de la validation du compte rendu du Comité de suivi ;
- Prochain Comité de suivi en présentiel prévu à Gap (Hautes-Alpes) pour sélection des microprojets, des projets simples de l'OP5 : automne 2024 ;
- Audit système : automne 2024.

2014-2020

- Prochains appels de fond : avril et juin 2024 ;
- Validation du Rapport final de clôture : lors du Comité de suivi d'automne 2024.

Le compte rendu du Comité de suivi reprendra tous les points de l'ordre du jour et détaillera les interventions des participants.

Annexes au relevé :

- Appel à projets simples des PITER+
- Appel à projets simples 2024
- Calendrier et modalités d'instruction pour les microprojets
- Calendrier et modalités de clôture du Programme 2014-2020